



Succession. Difficultés avec l'office notarial

Par **QMJD**, le **27/02/2014** à **13:04**

Bonjour,

Mon père est décédé cet été, et la procédure de succession, confiée à un office notarial de la région parisienne, n'est pas terminée.

Outre la durée excessive, plusieurs faits me semblent anormaux, et je me pose des questions :

1. J'habite dans le sud de la France, et j'ai fait connaître au notaire mon intention de donner procuration. Il m'a alors adressé un formulaire à signer, en me précisant dans une lettre d'accompagnement que "le mandataire sera un clerc de l'office notarial". Est-ce normal ? Ai-je le droit de donner procuration à un co-héritier (mon frère), comme je le souhaite ?

2. J'ai demandé que les projets d'actes me soient envoyés préalablement à la signature, afin de mieux comprendre ou de préparer des questions à poser. Une interlocutrice (assistante de la clerc de notaire) m'a répondu "ils sont à la relecture, nous allons vous les envoyer". La clerc de notaire a déclaré à mon frère "on n'envoie jamais les documents à l'avance, la réunion pour la signature dure deux heures pour que vous puissiez poser des questions". Mon frère et moi avons du mal à communiquer avec l'office notarial car les deux interlocutrices se renvoient la balle, donnent des réponses évasives ou contradictoires au téléphone, ont été alternativement en congé maladie, et ne répondent pas aux mails.

Je n'attends rien de particulier de cette succession, mais je souhaite avoir confirmation de certains points : dévolution successorale (sachant qu'il existe une donation au dernier vivant au profit de ma mère), passif de la succession (car mon père aurait contracté un emprunt pour l'achat d'une voiture, peu avant son décès), etc ...

Je souhaiterais connaître les recours possibles pour que cette pénible affaire soit réglée rapidement et dans le respect de chacun. Merci pour vos réponses et conseils.